

## **Modalités d'inscription pour les élèves empruntant le réseau SNCF.**

L'inscription pour l'obtention d'un abonnement scolaire règlementé (ASR) sur le réseau SNCF s'effectue en complétant la liasse SNCF (pour élève externe ou demi-pensionnaire), accompagné du dossier d'inscription au transport.

Ces documents sont à récupérer auprès de l'établissement scolaire fréquenté par l'élève.

Une fois tamponnés et complétés, ils doivent être retournés à l'Antenne régionale des transports interurbains et scolaires de l'Ain, accompagnés de 2 photos d'identité de l'élève et d'une enveloppe au format minimum 11x22 et affranchie pour 50g :

**ANTENNE REGIONALE DES TRANSPORTS  
INTERURBAINS ET SCOLAIRES DE L'AIN  
45 avenue Alsace Lorraine – BP 10114  
01003 BOURG EN BRESSE Cedex**